

PROGRAMME FORMATION TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX ET TEST AIPR ENCADRANT

REF : AIPRENCA

Contexte et cadre réglementaire

La formation AIPR Encadrant s'inscrit dans le cadre de la **réforme anti-endommagement** issue du Code de l'Environnement et de l'arrêté du **22 décembre 2015** (modifiant celui du 15 février 2012).

Elle définit les obligations pour les intervenants de chantiers réalisant des travaux à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

Depuis le **1er janvier 2018**, toute entreprise doit identifier au moins un salarié titulaire de l'**AIPR Encadrant** pour superviser les travaux et assurer la conformité aux obligations réglementaires.

La formation prépare à la **validation par QCM** prévue par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, condition indispensable à la délivrance de l'autorisation AIPR.

Prérequis

- Être âgé de **18 ans révolus** et apte à exercer des fonctions d'encadrement sur chantier.
- Posséder une **expérience professionnelle d'encadrant** dans les travaux publics ou de voirie.
- Maîtriser les **compétences de base** : lecture, écriture et calcul en français.
- Savoir utiliser un **ordinateur ou une tablette** pour la réalisation du test en ligne.

Objectifs de la formation

- Comprendre la réglementation **DT-DICT** et le guide technique de sécurisation des chantiers.
- Identifier son rôle et ses responsabilités en tant qu'encadrant intervenant à proximité des réseaux.
- Savoir organiser et superviser les travaux dans le respect des prescriptions de sécurité.
- Être capable d'analyser une situation de chantier et de réagir en cas d'endommagement ou d'anomalie.
- Obtenir l'**Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR – niveau Encadrant)** après validation du test en ligne.

Durée

- Formation en **présentiel**, d'une durée de **14 heures** réparties sur **2 jours**.
- Le programme inclut les apports réglementaires, les mises en situation, les études de cas, et le **QCM en ligne** de validation.

Modalité et délai d'accès

- Formation dispensée en **présentiel**, en **inter** ou **intra-entreprise**, en groupes de **8 personnes maximum**.
- Les inscriptions peuvent être effectuées entre **15 jours et 1 mois** avant le début de la session, selon les disponibilités et les délais de financement.
- Validation d'inscription sous **48 heures** après accord de prise en charge.
- Groupe de **4 minimum et 8 maximum**

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 07 57 40 60 45 – nsarfati@istyaform.com

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Méthodes **actives, démonstratives et participatives**, adaptées à la formation des adultes.
- Alternance d'**exposés illustrés**, d'**études de cas**, de **partages d'expériences** et de **tests blancs**.
- Utilisation de **supports pédagogiques variés** : diaporamas, vidéos, documents réglementaires, quizz, et exercices pratiques.
- Fourniture d'un **livret pédagogique** récapitulant les éléments essentiels du guide technique et de la réglementation.

Modalité d'évaluation

- **Évaluation formative** continue tout au long de la session à travers des échanges et exercices.
- **Évaluation certificative** en fin de formation via un **QCM en ligne** d'environ **30 minutes** (70 % de bonnes réponses minimum).
- En cas de réussite, délivrance d'une **attestation de compétences AIPR Encadrant**, permettant à l'employeur d'établir le **CERFA AIPR**.
- Évaluations complémentaires : questionnaires de satisfaction « à chaud » et « à froid » à J+3 mois.

Accessibilité aux PSH

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap pour préciser les besoins et les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Tarifs

- **245 € / participant** en inter-entreprise.
- **840 € / session** en intra-entreprise (jusqu'à 10 participants).
- Des frais de déplacement peuvent s'appliquer selon le lieu d'intervention.

Contacts

- Personne à contacter : Vincent PIETRI – 06.62.26.89.83
- Pour toute demande sur la formation, le programme ou l'accessibilité, consulter le référent handicap : Thibaut ASTOFLI – 07.57.40.60.45 – tastofli@istyaform.com

Programme de formation

1. Contexte et réglementation

- Présentation de la formation et des objectifs.
- Enjeux de la réforme anti-endommagement et rappel du calendrier réglementaire.
- Principes généraux de la réglementation DT-DICT.
- Obligations des différents acteurs (maîtres d'ouvrage, exploitants, exécutants).
- Utilisation du **guichet unique** et terminologie associée.
- Autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public.

2. Mise en œuvre du chantier

- Documents obligatoires à conserver sur le chantier.
- Piquetage, marquage au sol et actions de prévention avant le démarrage.
- Présentation du **guide technique** et mode d'emploi.

3. Préparer son intervention

- Reconnaissance des types de réseaux et de leurs caractéristiques.
- Lecture et compréhension des **classes de plans**.

4. Travailler à proximité des réseaux

- Cas nécessitant la présence des exploitants.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 07 57 40 60 45 – nsarfati@istyaform.com



- Moyens de protection collective et individuelle.
- Identification des réseaux visibles et situations à risque.

5. En cas d'anomalie ou de dommage

- Application de la **règle des 4A**.
- Mesures à prendre en cas d'accrochage ou d'arrêt de chantier.
- Responsabilités de l'entreprise et déclaration des dommages.
- Spécificités des travaux urgents et procédures DT-DICT conjointe.

6. Évaluation finale

- Réalisation d'un test blanc suivi du **QCM officiel** (environ 30 min).
- Résultats immédiats et remise de l'attestation de réussite.

Informations complémentaires

- L'attestation de compétences AIPR est **valable 5 ans**.
- Les taux de réussite et de satisfaction des stagiaires sont disponibles sur demande.
- Des formations complémentaires existent pour les autres niveaux AIPR : **Opérateur** et **Concepteur**.
- Formation conforme au **référentiel national anti-endommagement** et aux exigences du **Ministère de la Transition Écologique**.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 07 57 40 60 45 – nsarfati@istyaform.com